

Le **04 juin 2013** à 20 heures 30, les membres du Bureau de la Communauté de Communes du Bassin de BOLOGNE VIGNORY FRONCLES, se sont réunis dans les bureaux de la Communauté de Communes, sur convocation et sous la présidence de M. Denis MAILLOT.

Etaient présents : Mmes Marie-Thérèse HURNI, Marie-Thérèse DORE, Ghislaine PERRIN, Mrs Michel COURAGEOT, Gilbert KUHNER, Francis MAJORKIEWIEZ, Michel PAULIN, Jean-Yves ROY, Patrice VOIRIN, membres du Bureau.
Etait excusé : M. Philippe LESEUR.

Membres en exercice : 11

Membres Présents : 10

Membres Votants : 10

M. Maillot informe les élus des problèmes rencontrés au niveau de la trésorerie de Vignory avec le nouveau comptable. Ces problèmes sont constatés par l'ensemble des Maires présents.

Fonctionnement du conseil de communauté : Il est décidé que différents rapporteurs présenteront les propositions du Bureau lors des conseils communautaires.

Représentation des communes à l'intercommunalité :

Le Président rappelle que chaque commune membre de la communauté de communes doit délibérer pour statuer sur leur représentation au sein de l'intercommunalité à l'issue des prochaines échéances électorales. Soit un accord local est trouvé, soit il sera fait application de la loi. Dans le contexte actuel, la communauté de communes dispose de 39 délégués titulaires et 39 délégués suppléants. Avec la nouvelle réglementation, la collectivité aurait 40 délégués, avec une différence entre Bologne (10 délégués) et Froncles (9 délégués), Soncourt serait représenté par 2 délégués et toutes les autres communes par 1 délégué.

Les élus du Bureau indiquent que la représentation actuelle permet un partage équitable des représentants au sein de l'intercommunalité. Les deux bourgs centres sont représentés de la même manière.

Après en avoir délibéré, le Bureau décide à l'unanimité de proposer le maintien du mode de représentation des communes. Ce rapport sera présenté en AG par M. Roy.

Représentation Pays de Chaumont :

M. Maillot informe qu'il convient de réélire les représentants de la Communauté de communes au Pays de Chaumont, suite à la modification du périmètre intercommunautaire avec l'adhésion de la commune de Siefertaines.

Il rappelle que les membres actuels titulaires sont : Mme Marie-Thérèse DORE, Mrs Denis MAILLOT et Jean-Yves ROY.

Les membres suppléants sont : M. Gilbert KUHNER + 2 postes vacants suite au départ de M. Roger FLECHY et à l'inéligibilité de M. Marcel CURE non délégué titulaire ou suppléant de la communauté de communes.

Le Vice-Président souligne que les membres sortants souhaitent renouveler leur candidature.

Il propose donc de soumettre au vote l'élection de 3 délégués titulaires et 3 délégués suppléants.

Les membres du Bureau acceptent cette proposition qui sera présentée en AG par M. Kuhner.

Modification du Taux de Fiscalité Professionnelle de Zone (FPZ) :

Lors de la fixation des taux de fiscalité directe, celui de la FPZ a été augmenté proportionnellement aux autres taux.

Toutefois, des règles de calcul obligent à ne pas dépasser un taux maximum, fixé pour notre communauté de communes à 19.24 % (taux maximum applicable avec capitalisation).

Le Président propose donc de modifier le taux voté lors du dernier conseil communautaire et de le porter à 19.24 %.

La différence du produit attendu sera ajustée par une décision budgétaire modificative.

Bases FPZ 2013 : 7 800 €

Taux voté le 08/04/13 : 29.61 % : produit attendu : 2 309 €

Taux maximum à appliquer : 19.24 % : 1 500 € soit une différence de 809 €.

Les membres du Bureau acceptent cette proposition qui sera présentée en AG par M. Roy.

Contingent SDIS :

Il semblerait que la prise en charge financière du contingent SDIS par la communauté de communes ne soit pas légale ce qui amène les élus du Bureau à réfléchir sur ce point. Si cette information se vérifiait, le Bureau accepterait à l'unanimité la reprise de cette charge par les communes, sans toutefois accepter un effet rétroactif de la mesure. Cette information sera communiquée lors du prochain conseil communautaire dans l'attente d'une décision des services de la Préfecture.

M. Roy exposera cette information à la prochaine AG.

Transfert DETR :

Le Vice-Président informe qu'une subvention au titre de la DETR a été accordée par le Préfet pour la construction de la micro-crèche de Bologne.

Les services de l'ADEME ayant formulé certaines exigences au sujet d'une étude pour la réalisation d'un réseau de chaleur communal, devant alimenter le futur restaurant scolaire communal, couplé à la micro-crèche intercommunale, les travaux de cette dernière ne pourront pas débiter cette année.

Afin de mobiliser cette subvention DETR dès cette année, M. le Préfet accepte son report sur le projet de réhabilitation de la Médiathèque tête de réseau de Bologne.

Pour mémoire, un maître d'œuvre a été recruté en 2011, pour la réalisation d'une Maison de Pays et d'une Médiathèque à Bologne. Une première tranche de travaux a été réalisée (partie Maison de Pays), la seconde tranche concerne la Médiathèque. La réhabilitation du bâtiment est moins lourde que la Maison de Pays du fait des parties communes déjà réalisées (ascenseur, entrée, façade, toiture...).

Cette réhabilitation pouvant débiter dès cette année, il est proposé de délibérer pour l'inscription de ces travaux en remplacement de ceux de la micro-crèche ainsi que la demande de report de la DETR micro-crèche sur ce projet.

Le Président ajoute que la subvention DETR pour la réalisation du complexe Multi-Activités de Froncles dans le bâtiment cédé par Hamaris, est plafonnée à 500 000 € de montant subventionnable.

Les travaux inscrits au Budget primitif 2013 s'élevant à 950 000 € HT, il a été demandé au Préfet, la possibilité de scinder cette opération et de réaliser une première tranche d'un montant de 567 401.55 € HT.

Le montant de 175 000 € de DETR, accordé pour l'ensemble du projet, serait maintenu sur cette première tranche par modification du taux de subvention.

Les travaux concerneraient la partie démolition et la réhabilitation du rez-de-jardin permettant la création de la micro-crèche dont le financement est déjà assuré par la CAF.

Après avoir étudié les montants des travaux et des subventions accordées, le Bureau accepte à l'unanimité cette proposition de modification de programme qui sera soumise à l'approbation du prochain conseil communautaire. Cette proposition sera rapportée par M. Maillot.

Créations de postes :

Le Président informe que des postes doivent être créés au niveau de la micro-crèche, de la gestion des hébergements touristiques et du secrétariat général.

Il ne s'agit toutefois pas de nouveaux emplois mais de modifications de postes.

Pour la micro-crèche de Soncourt : Mme Jenifer Perocheau a été recrutée en besoin occasionnel d'une durée de 3 mois afin de permettre la réalisation d'une période d'essai. Mme Perocheau apportant entière satisfaction, il est proposé de créer le poste à hauteur de 30/35^{ème} grade : adjoint d'animation 2^{ème} classe.

Pour le poste de gestion des hébergements touristiques : Mme Cotrelle a été remplacée par Mme Fahy. Cette dernière a été également recrutée avec un contrat occasionnel puis saisonnier depuis 9 mois. Il convient désormais de créer un poste à hauteur de 16/35^{ème} grade : adjoint technique de 2^{ème} classe.

Concernant le poste au sein du secrétariat, il s'agit du poste de Sophie Hardouin que le Président propose de transformer suite à la réussite par Sophie, de l'examen professionnel d'adjoint administratif de 1^{ère} classe.

La création de ces postes n'entraînant aucune incidence financière sur le budget primitif, les membres du Bureau, compétents pour la création des postes du personnel, acceptent à l'unanimité ces propositions.

Evaluation professionnelle :

M. Maillot informe qu'il est possible, à titre expérimental, de remplacer le système de notation des agents par des entretiens d'évaluation professionnelle. Compte-tenu de l'organisation actuelle des différentes directions de la communauté de communes, ce nouveau dispositif est plus adapté à la gestion du personnel dont les évaluations reviendraient aux directeurs et directrices des différents services.

Après délibération, le Bureau accepte à l'unanimité cette proposition qui sera rapportée par M. Maillot lors de la prochaine assemblée.

Mutualisation :

Une réflexion est menée sur la mutualisation du personnel et des moyens. Certaines communes ont fait remonter leur besoin en prêt de matériel. L'arrivée de M. Gullaude fait ressortir des besoins en matière de gestion du personnel technique notamment au sein du SIVOM les Colchiques.

M. Roy précise toutefois que M. Gullaude a été recruté prioritairement sur la commune de Bologne. Au stade actuel il est trop tôt pour augmenter son poste au sein de la communauté de communes et la mutualisation doit être progressive.

Les élus prennent acte de cette réflexion.

Le Président proposera la mise en place d'un comité de pilotage pour suivre ce travail de mutualisation à venir.

Contrat de M. Gayet : M. Maillot précise que le contrat de M. Gayet a pris fin le 31 mai mais que ce dernier termine toutefois la passation des dossiers en cours avec M. Gullaude. L'organisation d'un pot de départ sera prévue.

Modification du règlement intérieur de la micro-crèche :

Mme Doré indique que la commission sociale propose de modifier le règlement de la micro-crèche de Soncourt. Certaines dispositions légales peuvent être appliquées, notamment une facturation aménagée pour les enfants bénéficiant de l'allocation d'éducation spécialisée (enfants handicapés) ou les enfants placés en famille d'accueil.

Les membres du Bureau acceptent cette modification qui sera rapportée par Mme Doré à la prochaine assemblée.

Méthodologie de travail : projet éducatif territorial :

Cette question sera étudiée dès septembre afin de proposer un projet à l'inspection d'académie en mar-avril 2014. Le Président indique qu'il conviendra de mener parallèlement une réflexion sur la compétence scolaire.

Modification projet tour au puits :

Le Président informe que le projet de réhaussement de la toiture-parapluie pour créer un chemin de ronde en vue de la réalisation d'un point de vue, a été refusé par l'architecte des bâtiments de France. Le parapluie permettant la protection de la tour devra être disposé à ras des arases.